

Séance ordinaire du 16 février 1896.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le
dix-sept février, à midi, les membres du Conseil municipal
de la commune de Cambiers se sont réunis au
lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence
de M. le maire, pour la tenue de la première
séance ordinaire.

Étaient présents: M. M. Chevrieu, maire,
Campot, Deluchapt aîné, Deluchapt jeune, et Boinay

N^o 274. *Frère et Duches*
 lesquels forment la majorité des membres
 en exercice et peuvent valablement délibérer.
 Absents: M. M. De Laspudt adjoint,
 Duches Deprey et Prout.
 M. Deluchoyt jeune a été élu
 Secrétaire et il a accepté.
 La Commission administrative du bureau
 d'assistance médicale gratuite a dressé le 12 janvier
 dernier la liste des personnes devant, en cas de maladie,
 être soumises à l'assistance médicale gratuite.
 Cette liste, comprenant 88 noms, jointe
 à la p^e est pleinement acceptée et approuvée
 par le Conseil.

N^o 275. *Même séance,*
 Le Conseil vote 10^e par l'intermédiaire
 du monument en l'honneur de Pasteur
 à Dole, sa ville natale et prie
 M^r le Maire de mandater cette somme
 au trésorier du Comité en la prenant
 sur les dépenses imprévues de
 l'exercice 1895.

N^o 276. *Même séance,*
 Le Conseil, appelé à donner son avis
 sur l'état de 2 cotes irrécouvrables concernant les
 Sieurs Boudas Jean pour ses prestations et Saugre
 français donne un avis f. pour un chien, donne
 un avis favorable pour Saugre et pour
 Boudas un avis défavorable, du moment
 qu'il est parfaitement solvable.

N^o 277. *Même séance,*
 Le Maire expose au Conseil que les deux
 dernières semestrialités pour l'emprunt pour Maizay
 l'école doivent figurer sur les rôles dressés par
 la Direction des Contributions Directes pour
 l'année 1896. Elles ^{elles} ont été oubliées.
 La Commune se trouve dans l'obligation

d'avis de la réparation de cet oubli.
 Le Conseil, après délibération, si gualcette
 Amisrion, à M. le Préfet, et le prie del'autoisier
 a prélevé sur ses fonds libres la somme de 557,80,
~~ce qui est très possible puisque les fonds libérés séparément~~
 500. La somme de 557,80 ne servira au remboursement
 d'emprunt en 1896, et de faire figurer l'importance dans
 il s'agit des rôles del'exercice 1897.

Fait et délibéré, le jour, mois et an
 susdits, et ont, les membres présents, signé après
 lecture faite, sauf M. Deluchet avec pour ne
 le savaient faire.

P. Beiney
 Duchet

J. Chevre

Campy

J. Deluchet